

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION**

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

Fonction publique d'État

**Concours externe - Concours interne
Session 2008**

Rapport du jury

par

Françoise LEMELLE

Inspectrice générale des bibliothèques

Présidente du jury

**CONCOURS DE RECRUTEMENT
D'ASSISTANTS DES BIBLIOTHÈQUES**

**Concours externe - Concours interne
Session 2008**

SOMMAIRE

I. CONDITIONS GÉNÉRALES	p. 4
1. Textes	p. 4
2. Jury	p. 6
3. Organisation matérielle	p. 6
4. Calendrier	p. 6
5. Principales données chiffrées	p. 7
II. DEROULEMENT DES ÉPREUVES	p. 9
1. Admissibilité	p. 9
2. Admission	p. 12
III. ELEMENTS STATISTIQUES	p. 14
IV. CONCLUSION	p. 15
ANNEXES	p. 16
• Annexe 1 --- Sujet : analyse d'un dossier technique	
• Annexe 2 --- Sujet : questionnaire	
• Annexe 3 --- Statistiques candidats externes	
• Annexe 4 --- Statistiques candidats internes	
• Annexe 5 --- Composition du jury	

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

1. TEXTES

Le corps des assistants des bibliothèques a été créé par le *décret 2001-326 du 13 avril 2001 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants des bibliothèques*.

Art. 2 : "Les assistants des bibliothèques effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils peuvent en outre être chargés de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils ont vocation à encadrer les personnels chargés du magasinage. Ils participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections".

1.1. Recrutement

Aux termes de l'article 4 premier alinéa du même décret, les assistants sont recrutés par voie de concours externe et interne sur épreuves.

Aux termes de l'article 5, le concours externe est ouvert :

- a) aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique,
- b) aux candidats ne possédant pas l'un des diplômes requis mais pouvant justifier d'une formation équivalente. Ces candidats peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir,
- c) aux candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation pour l'application du présent décret avec un des diplômes requis ci-dessus aura été reconnue,
- d) aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autres que la France, dans les mêmes conditions de diplôme ou de formation prévues au présent article que les ressortissants français.

Aux termes du même article 5, le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

L'arrêté du 13 avril 2001 détermine les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des assistants des bibliothèques.

1.2. Épreuves

Les concours externe et interne de recrutement comportent une épreuve **d'admissibilité et une épreuve d'admission**.

L'épreuve d'admissibilité comprend deux parties :

- l'analyse d'un dossier technique portant sur la résolution d'un problème auquel un assistant des bibliothèques peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions ;
- le traitement de plusieurs questions portant sur l'ensemble du programme des épreuves - administration, bibliothéconomie, informatique générale et informatique appliquée aux bibliothèques.

(Durée 4 heures. Concours externe : coefficient 3 pour la première partie, coefficient 2 pour la seconde partie. Concours interne : coefficient 2 pour la première partie, coefficient 1 pour la seconde partie).

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat, notamment en ce qui concerne les techniques des bibliothèques (classification, maintenance des collections, nouvelles technologies – installation, manipulation et maintenance des appareils – accueil, surveillance et sécurité) et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques.

(Durée 30 minutes. Concours externe : coefficient 4. Concours interne : coefficient 2).

1.3. Listes de candidats

Selon l'article 4, le jury établit, pour chacun des deux concours, la liste des candidats admis par ordre de mérite. Lorsque plusieurs candidats ont obtenu le même total de points, leur classement s'effectue en fonction des notes globales obtenues à l'épreuve d'admissibilité.

Le jury dresse, le cas échéant, une liste complémentaire pour chacun des deux concours. Selon le décret n° 2001-636 du 12 juillet 2001, la liste complémentaire d'admission établie pour les concours externe et interne peut atteindre 100%." Art. 1.

1.4. Emplois

L'arrêté du 18 septembre 2007 autorisait l'ouverture du concours 2008.

L'arrêté du 8 janvier 2008 fixait le nombre d'emplois ouverts.

16 emplois étaient ouverts, répartis de la manière suivante :

- **9** au concours **externe**,
- **7** au concours **interne**.

Le nombre d'inscriptions était de **2370 pour le concours externe** et **646 pour le concours interne**, soit une baisse par rapport à la session précédente où on décomptait 4011 candidats pour le concours externe et 915 pour le concours interne. . Le taux d'absentéisme a été, come lors des sessions précédentes, élevé : 49% des inscrits externes et 19% des inscrits internes ne se sont pas présentés. Il est évident que la connaissance du nombre de postes ouverts décourage un certain nombre de candidats.

2. JURY

Le jury a comporté 70 membres. Si la proportion toujours très importante de candidats défaillants est, au même titre que le nombre d'inscrits, une donnée à prendre en compte pour déterminer la dimension du jury, il reste difficile de deviner l'ampleur du phénomène et d'adopter en conséquence les mesures adéquates.

L'effectif du jury a finalement été correctement adapté à la charge des corrections d'écrit. Le jury d'oral a été réduit à quatre sous-jurys de quatre membres chacun, choix correspondant au nombre de postes offerts.

Le jury comprenait huit membres de la fonction publique territoriale ainsi que deux personnes n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque, conformément aux dispositions de l'arrêté d'organisation, qui prévoit que le jury comprend au moins deux personnes "choisies en raison de leur compétence et n'appartenant pas à un corps des personnels de bibliothèque." (*Article 5*).

La présidente du jury tient à remercier l'ensemble des membres du jury et plus particulièrement ceux qui ont accepté de prendre des responsabilités supplémentaires comme la coordination de la correction des copies d'écrit, la participation aux jurys d'oral ainsi que des présidences ou vice-présidences.

3. ORGANISATION MATÉRIELLE

L'organisation matérielle du concours, déconcentrée, a été confiée à l'ENSSIB, service des concours. Elle a été assurée, sous la responsabilité de Mme Anne-Marie BERTRAND, directrice, par M. Henri FLOTTES, service des concours et Mme Marina LAVOUE, avec la collaboration du bureau des concours du ministère (DGRH D5).

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées à Paris, Lyon et dans cinq centres des DOM-TOM.

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux du Centre d'affaires Multiburo gare de Lyon, 4 place Louis Armand-tour de l'Horloge à Paris.

4. CALENDRIER

- Ouverture du concours par arrêté du 18 septembre 2007 (J.O. du 28/09/2007).
- Inscriptions au concours ouvertes le 8 octobre 2007, closes le 29 octobre 2007.
- Nombre de postes : 9 externes + 7 internes.
- Épreuves écrites : le 22 janvier 2008.
- Epreuves orales du 13 au 16 mai 2008.
- Résultats du concours le 19 mai 2008.

5. PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

5.1 Concours externe

Epreuves écrites

Analyse de dossier	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Analyse de dossier	2370	47	9	18
Présents	1216	47	9	18
Copies blanches	88	0	0	0
Moyenne	7,85	14,86	15,06	14,88
Note mini	0,00	11	13,25	11
Note maxi	19	19	18	19
Ecart type	3,57	1,74	1,55	2,12
Notes éliminatoires	252	0	0	0

Questionnaire	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Questionnaire	2370	47	9	18
Présents	1216	47	9	18
Copies blanches	11	0	0	0
Moyenne	7,82	13,57	14,78	13,72
Note mini	0,50	8,5	12	8,5
Note maxi	19	19	19	17,5
Ecart type	3,39	2,26	2,06	2,44
Notes éliminatoires	240	0	0	0

Epreuves orales

Entretien	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	47	9	18
Présents	45	9	18
Moyenne	12,94	17,39	14,08
Note mini	5	12,5	9,5
Note maxi	18,5	18,5	17
Ecart type	3,57	1,88	1,8

5.2 Concours interne

Epreuves écrites

Analyse de dossier	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Analyse de dossier	646	52	7	12
Présents	523	52	7	12
Copies blanches	70	0	0	0
Moyenne	7,6	13,11	14,18	12,83
Note mini	0,00	9,75	11,5	10
Note maxi	17	17	17	16
Ecart type	3,46	1,72	1,67	1,55
Notes éliminatoires	93	0	0	0

Questionnaire	Inscrits	Admissibles	Admis	Liste C.
Questionnaire	646	52	7	12
Présents	523	52	7	12
Copies blanches	6	0	0	0
Moyenne	8,59	12,18	13,57	12,42
Note mini	0,50	5	11,5	8,75
Note maxi	17,5	17,5	17	15,5
Ecart type	3,26	2,61	1,67	2,06
Notes éliminatoires	59	0	0	0

Epreuves orales

Entretien	Admissibles	Admis	Liste C.
Entretien	52	7	12
Présents	51	7	12
Moyenne	13,31	17,14	16,5
Note mini	4,5	15	15
Note maxi	18,5	18,5	18
Ecart type	2,61	1,36	1,04

II. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

1. ADMISSIBILITÉ

Le texte prévoit une épreuve unique en 4 heures, qui comporte deux parties : l'analyse d'un dossier technique et un questionnaire. Les candidats doivent donc savoir bien répartir leur temps entre les deux exercices. Les sujets, dont les épreuves étaient identiques au concours externe et au concours interne, ont été choisis par le jury dans sa réunion du 13 novembre 2007.

1.1 Remarques générales

Les mêmes remarques valent pour cette session comme pour les sessions précédentes. Les candidats n'ont toujours pas pris conscience en s'inscrivant qu'il s'agit d'un concours professionnel.

Beaucoup font acte de candidature pour finalement ne pas se présenter. Rappelons que le taux d'absentéisme s'établit à 49% pour les externes et 19% pour les internes.

Le pourcentage de copies blanches et de notes éliminatoires (inférieures à 5 dans l'une ou l'autre des deux parties) a diminué par rapport aux années précédentes. Il est étonnant de constater que ce pourcentage est plus important pour les candidats internes (31 % globalement, 13 % de copies blanches et 18 % de notes éliminatoires) que pour les candidats externes (28 % globalement, 7 % de copies blanches et 21 % de notes éliminatoires).

Il convient encore de rappeler que toute mention d'identité ou signe distinctif sur une copie (état civil du candidat, mais aussi nom de l'établissement, ou autre mention dans le corps du devoir) est strictement interdite et entraîne automatiquement la disqualification – la copie étant alors notée 0. Le candidat doit absolument éviter, particulièrement dans la note, de rompre l'anonymat de quelque manière que ce soit.

Enfin, au risque d'énoncer des banalités, on répètera qu'une écriture lisible, une copie propre et bien présentée, une orthographe correcte qui proscrie absolument les graphies phonétiques, sont des éléments qui permettent de ne pas perdre de points.

1.2 L'Analyse de dossier

Il est indispensable de comprendre ce qu'est l'analyse de dossier et la fonction du dossier d'accompagnement. Celui-ci n'a pas pour but d'illustrer de façon complète le sujet ; il vise à donner quelques orientations ou à présenter des réalisations dans des contextes qui peuvent être différents de celui du sujet. Quelques candidats ont présenté un simple résumé des textes joints, ce qui ne constitue en rien une réponse au sujet proposé. Beaucoup de candidats se sont trop appuyés sur le dossier, en plaquant certains éléments sans les insérer dans une réflexion personnelle.

Il est demandé de rédiger une note, ce qui correspond à une forme administrative définie.

- Les formules comme « Note à l'attention du supérieur hiérarchique » montrent que le candidat ne se situe pas dans un contexte réel.
- Objet : généralement correctement formulé
- Façon de terminer la note semble souvent poser problème aux candidats. Certains utilisent la forme d'une lettre (« je vous prie d'agréer... ») ; d'autres se montrent

trop familiers vis-à-vis de leur supérieur hiérarchique ou se permettent d'émettre une opinion sur l'organisation de la bibliothèque...

Tout ceci manifeste une méconnaissance fréquente de la forme administrative que constitue la note et traduit une difficulté à se situer dans une hiérarchie.

Le plan doit être clair et annoncé. Il était plus que suggéré dans l'énoncé du sujet. Certains candidats ont fait deux ou quatre parties, ce qui n'a pas été systématiquement sanctionné à partir du moment où les points essentiels étaient abordés. En revanche, certaines copies sont plutôt une suite de remarques, ou un semblant de dissertation, ce qui n'est pas acceptable.

Une note doit faire preuve de concision (peu de copies ont dépassé 5 pages) et de rigueur dans les contenus et dans l'expression. Les fautes dans l'orthographe des termes techniques ou, plus grave, les approximations ou erreurs constituent des manquements graves.

Le but de ce type de sujet est de pouvoir juger si le candidat possède des qualités de clarté et un esprit de synthèse.

L'introduction doit être brève. Les candidats doivent éviter de reprendre de façon trop longue l'énoncé du sujet ou de se livrer à des considérations généralistes. En revanche, la présentation du projet reprend nécessairement les éléments clé.

Cette année, les candidats devaient présenter une note concernant la départementalisation des collections du pôle économie-gestion. Un plan logique en trois parties était clairement proposé. Par rapport aux collections, si les candidats ont souvent pensé au traitement physique (récolement, désherbage, reliure...), peu nombreux sont ceux qui ont abordé les compléments éventuels d'acquisition et, plus rares encore, ceux qui ont pensé à la mise à jour du catalogue. Très fréquemment, l'opération de déménagement proprement dite a été omise. Sur l'organisation des espaces, de nombreux candidats ont présenté une description assez détaillée en liaison avec les services. L'importance de la signalétique a souvent été soulignée. En revanche, très peu de candidats ont pensé au métrage des collections et moins encore à prévoir les extensions. Enfin, en ce qui concerne la communication, beaucoup de candidats ont traité de la communication des documents (libre accès, magasins, prêt,...) sans traiter nécessairement de la communication au sens information. Pour ceux qui ont bien compris le sens de communication, les affiches, le guide du lecteur et le site web ont été généralement mentionnés. La formation des usagers a été souvent indiquée mais plus en direction des étudiants que des enseignants-chercheurs ; en revanche, l'information et la formation du personnel a été généralement omise. Il convient de noter que beaucoup de candidats ont pensé à proposer une enquête auprès des usagers avant d'entreprendre l'opération ou une enquête de satisfaction une fois la mise en place accomplie.

Le planning continue à poser des problèmes à beaucoup de candidats. Un grand nombre présentent un cadre vide ; d'autres se contentent d'aligner les jours de la semaine. Beaucoup de candidats sous-évaluent la durée de l'opération ; en revanche, un certain nombre proposent judicieusement de la placer pendant les vacances d'été pour ne pas trop gêner les usagers. Souvent les actions mentionnées dans le planning ne sont pas en cohérence avec celle décrites dans la note ; il est étonnant de voir certaines opérations apparaître uniquement dans le planning.

Pour les candidats externes, la moyenne des notes s'établit à 7,85, l'éventail allant de 0 à 19. Pour les candidats internes, la moyenne s'établit à 7,60, l'éventail allant de 0 à 17.

Les candidats externes ont obtenu des notes légèrement supérieures aux candidats internes qui, paradoxalement, ont souvent semblé mal connaître leur environnement professionnel.

1.3 Le Questionnaire

Le questionnaire comprenait 13 points. Il était clairement indiqué que les sigles devaient être développés et la mention du nombre de lignes constituait une orientation pour le candidat. Il paraît inutile, en cas d'ignorance de la question, de tenter une réponse vague et généraliste, qui n'a aucune chance d'apporter des points. Il est apparu que beaucoup de candidats

Trois questions ont été rarement traitées correctement : la plus difficile concernait les archives ouvertes à la quelle beaucoup n'ont pas répondu ou parfois de façon fantaisiste (« ouvertes à tous, dans un local spécial ») ; les PRES sont souvent méconnus ; Google scholar a souvent été confondu avec Google print ou parfois défini comme destiné aux scolaires, le moteur de recherche semble souvent seul connu.

Cinq questions ont dans l'ensemble recueilli des réponses correctes : l'avantage de la recherche dans le catalogue par rapport à celle sur les rayons ; la différence entre l'Universalis et Wikipédia ; la liste de documents conservés à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu ; les missions de l'ABES ; les actions du CNL.

Les autres questions ont été traitées de façon diverse.

Pour le concours externe, la moyenne des notes s'établit à 7,82, l'éventail des notes allant de 0,50 à 19.

Pour le concours interne, la moyenne des notes s'établit à 8,59, l'éventail des notes allant de 0,50 à 17,50.

Pour cette partie des épreuves, la moyenne des notes des candidats en interne est supérieure à celle des externes.

Bilan de l'admissibilité

A la suite de la réunion d'admissibilité 99 candidats ont été déclarés admissibles.

- 52 admissibles au concours interne, avec des notes allant de 9,75 à 17 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 13,10) et de 5 à 17,50 au questionnaire (moyenne : 12,18).

- 47 admissibles au concours externe, avec des notes allant de 11 à 19 sur 20 pour l'analyse de dossier (moyenne : 14,85) et de 8,5 à 19 au questionnaire (moyenne : 13,57).

2. ADMISSION

L'épreuve d'admission s'est déroulée à Paris au Centre d'affaires Multiburo Gare de Lyon, 4 Place Louis Armand – Tour de l'horloge à Paris.

Quatre sous-jurys de quatre personnes ont été constitués, qui ont régulièrement tenu des réunions d'harmonisation pour s'assurer que tous les candidats bénéficiaient d'un traitement égal.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier les connaissances du candidat et ses aptitudes à exercer les fonctions d'assistant des bibliothèques. Chacun des entretiens a été conduit avec l'aide d'une grille utilisée par tous les sous-jurys et comportant des indicateurs d'évaluation. Il a commencé par une courte présentation du candidat expliquant son parcours professionnel et/ou personnel (notamment pour les externes), ainsi que ses motivations à exercer ce métier. Le jury a ensuite évalué les connaissances professionnelles en variant les questions, dans les limites du programme du concours (administration, bibliothéconomie, informatique). La résolution de cas pratiques a été systématiquement proposée, afin de tester l'aptitude des candidats à réagir avec bon sens aux divers problèmes quotidiens qui peuvent survenir dans la vie d'une bibliothèque ou dans la gestion d'une équipe. Le jury a également été sensible à l'ouverture d'esprit des candidats et s'est efforcé d'estimer leur capacité à évoluer au cours de leur future carrière.

Déroulement des épreuves

Les jurys ont constaté peu de différences entre candidats internes et externes dont beaucoup sont des contractuels déjà en fonction dans des bibliothèques ou des personnels de catégorie C qui ne réunissent pas encore les conditions nécessaires pour se présenter au concours interne.

Les présentations orales, généralement bien maîtrisées, sont sérieusement préparées, mais on n'oubliera pas qu'elles doivent respecter le temps imparti.

L'exposé doit être autant que possible vivant, le candidat essaiera d'éviter la récitation monocorde. Il n'est pas rare que les candidats insistent trop sur la présentation de l'établissement dans lequel ils travaillent et ne parlent pas suffisamment des fonctions qui leur sont confiées. L'intérêt de ce début d'entretien est aussi de fournir des pistes au jury pour formuler ensuite des questions.

Dans la suite de l'entretien, le jury évalue la solidité des connaissances professionnelles des candidats. Il est apparu que beaucoup de candidats, y compris les internes, présentaient de graves lacunes en matière administrative. En revanche, les questions touchant la bibliothéconomie ou l'informatique sont en général bien connues ; on peut néanmoins regretter que, au-delà de la réponse directe à la question, les candidats ne fassent pas montre d'une réflexion plus globale. Beaucoup de candidats n'ont pas su répondre à des questions de culture générale simples. Enfin les réponses aux mises en situation sont inégales : elles constituent souvent un test pour savoir si le candidat est apte à encadrer une équipe de magasiniers.

Bilan de l'admission

Externes

45 des 47 candidats externes se sont présentés à l'oral. Les notes se sont échelonnées de 5 à 18,50 sur 20. A l'issue des épreuves, 9 candidats ont été admis avec des notes

allant de 12,25 à 18,50 sur 20. La moyenne, 17,38, est élevée, celle de la liste complémentaire est de 14,87 (18 personnes).

Internes

51 des 52 candidats internes admissibles se sont présentés à l'oral. Ils ont obtenu des notes allant de 4 à 18,50. A l'issue des épreuves, 7 candidats ont été admis avec des notes s'échelonnant de 15 à 18,50 sur 20. La moyenne des notes s'est établie à 17,14 pour les admis, et à 12,83 pour la liste complémentaire (12 personnes).

III. Eléments statistiques

L'ensemble des statistiques figure en annexe.

• *Concours externe*

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes parmi les inscrits (respectivement 72,15 % et 27,85 %). Elles sont également meilleures à l'écrit, et à l'oral : le pourcentage d'admissibles (88,89 % en liste principale, 72,22 % en liste complémentaire) demeure supérieur à celui des hommes, qui ne représentent que 11,11 % des admis mais tout de même 27,78 % de la liste complémentaire

La tranche d'âge 24 à 28 ans rassemble 38,10 % des inscrits. C'est cette tranche qui réalise les meilleurs résultats avec 55,56 % des lauréats et un pourcentage identique en liste complémentaire.

Si le baccalauréat est le niveau d'études demandé, on constate que 33,99 % des inscrits ont ce niveau et que presque autant de candidats, 32,75 %, ont le niveau Bac + 3. En revanche, les bacheliers ne sont pas ceux qui réussissent le mieux (33,33 % des reçus, 27,78 % de la liste complémentaire). Les candidats de niveau Bac+3 sont ceux qui obtiennent les meilleurs résultats avec 44,44 % des admis et 27,78 % sur la liste complémentaire.

Par rapport à la session précédente, on constate une nouvelle répartition des inscrits avec une forte présence des simples bacheliers (seulement 19 % des inscrits en 2006) et une permanence des candidats de niveau Bac + 3 (30 % des inscrits en 2006).

En ce qui concerne l'origine géographique, c'est la Région Bretagne qui a rassemblé le plus grand nombre d'inscrits (4,86 %) et les régions Centre et Champagne qui ont compté le plus grand nombre d'admissibles (9,09 %).

• *Concours interne*

Comme pour les externes, mais à un moindre degré, les femmes (66,41 %) ont été plus nombreuses à se présenter que les hommes (33,59 %). En revanche, la différence diminue pour l'admission (57,14 % de femmes / 42,86 % d'hommes) et pour la liste complémentaire (58,33 % de femmes / 41,67 % d'hommes).

Les candidats internes sont en moyenne nettement plus âgés que les externes : la tranche d'âge 34 à 38 ans rassemble 30,80 % des inscrits.

Un tiers des candidats (34 %) n'a pas indiqué de diplôme. Néanmoins, ils comptent 14 % des admis et 17 % de la liste complémentaire. Parmi les admis, les résultats se répartissent équitablement entre les bacheliers, les BAC+3 et BAC+4 (25% par niveau).

Les reçus admis en liste complémentaire appartiennent surtout au corps des magasiniers principaux 1^{ère} classe (57,14 % des admis et 75 % de la liste complémentaire).

Les candidats, les admissibles et les reçus viennent en majorité des bibliothèques universitaires (64,93 % des inscrits, 42,86 % des reçus, 33,33 % en liste complémentaire), puis de la Bibliothèque nationale de France qui obtient de très bons résultats (18,48 % des candidats, 42,86 % des reçus, 41,67 % en liste complémentaire).

L'Île-de-France renferme toujours la plus grande proportion de candidats et de bons résultats (44,74 % des inscrits, 54,14 % des reçus, 50 % en liste complémentaire).

IV. CONCLUSION

Le concours de l'année 2008 a été marqué, comme les concours précédents, par un afflux d'inscriptions, et un très grand nombre de candidats absents aux épreuves (48,69 % au concours externe, 19,04 % au concours interne). Le nombre de copies faibles ou très faibles demeure élevé, dans chacune des deux parties de l'épreuve d'écrit, ce qui veut dire qu'une part significative des candidats n'a pas bien estimé le niveau du concours, qui reste très sélectif, et demande donc une préparation rigoureuse. La lecture de la presse professionnelle fait partie de cette préparation.

A l'écrit, l'aspect formel de la note doit être bien pris en considération. Le dossier d'accompagnement doit être utilisé avec discernement par les candidats, et l'exercice de planning mieux pris en compte. Le vocabulaire professionnel et celui des technologies de l'information doivent être mieux maîtrisés. Les oraux sont en général bien préparés mais la connaissance de la partie administrative du programme doit être améliorée.

Enfin, on note une évolution dans le recrutement : en externe, toujours une nette majorité de femmes, mais plus jeunes et moins diplômées ; en interne, davantage d'hommes, en moyenne plus âgés, et présentant tous les niveaux d'étude.

ANNEXES

- Annexe 1** **sujet : analyse d'un dossier technique**
- Annexe 2** **sujet : questionnaire**
- Annexe 3** **Statistiques candidats externes**
- Annexe 4** **Statistiques candidats internes**
- Annexe 5** **Composition du jury**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**Concours interne (coef. 2) et externe (coef. 3)
de recrutement d'assistants des bibliothèques****session 2008****ANALYSE D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

La direction de la bibliothèque universitaire dans laquelle vous travaillez envisage de revoir l'organisation et la mise en espace des collections de la bibliothèque. L'organisation actuelle des collections et des espaces de la bibliothèque est sectorisée par :

- supports (salle des périodiques, salle multimédia)
- usages (salle des usuels offrant aux étudiants des places de travail et des ouvrages uniquement consultables sur place, salle des documents empruntables classés selon la Dewey).

La nouvelle organisation consisterait en une départementalisation thématique des collections, c'est-à-dire un regroupement des collections par grands pôles thématiques, tous supports et usages confondus.

Vous êtes chargé(e) par votre supérieur hiérarchique de rédiger une note relative à la création, dans ce contexte, d'un pôle économie-gestion dans un espace jusque là inoccupé. Dans cette note, vous définirez les étapes de cette départementalisation concernant :

- les collections
- les espaces
- la communication interne et externe.

Vous n'oublierez pas de proposer un calendrier prévisionnel de l'ensemble des opérations.

Votre note ne devra pas excéder 4 à 5 pages au maximum.

Liste des documents fournis :

Document 1 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'Enseignement supérieur, Politique contractuelle de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vague B 2008-2011, 3 - Politique documentaire. (1 page, extraits)

Document 2 - Esther Heranz, Mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1. (1 page, extraits)

Document 3 - Alain Duperrier, Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n° 1. (1 page, extraits)

3.2 Les orientations

La politique documentaire d'un établissement doit prendre directement appui sur sa politique de formation et de recherche et être fondée sur une analyse des besoins de l'ensemble des usagers à desservir. A ce titre, elle représente un enjeu scientifique et pédagogique majeur, constitue un élément essentiel de la stratégie de l'établissement et justifie la mobilisation de moyens importants en ressources humaines, en crédits et en équipements. [...]

1. Evaluer les besoins et leur degré de satisfaction

Si une *politique de l'offre* reste justifiée à la fois par le niveau encore insuffisant du développement de la fonction documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur en regard de celui des pays comparables sur les plans économique et scientifique et par les potentialités ouvertes par les nouveaux produits et outils en matière d'information scientifique et technique, celle-ci doit désormais être complétée par une *politique de la demande* fondée sur une *analyse des besoins* et la *mesure de leur satisfaction*. A ce titre, les établissements sont invités à améliorer la connaissance des attentes de leurs usagers et à mieux évaluer les résultats de leur action en matière de documentation. La constitution de commissions scientifiques spécialisées permettant de faire émerger les besoins des utilisateurs, le lancement d'enquêtes de satisfaction ou la construction et le suivi d'indicateurs, etc. peuvent contribuer à la formalisation d'une telle politique pour la mise en œuvre de laquelle le contrat est susceptible d'apporter des moyens.

2. Améliorer les services aux usagers

Parmi l'ensemble des dispositifs propres à améliorer l'accueil des usagers et la qualité des services rendus, une attention particulière sera portée aux points suivants : [...]

– *le développement de l'accès direct aux ressources*

Celui-ci passe notamment par la généralisation du libre accès pour les documents sur supports traditionnels et par la mise en œuvre d'équipements et d'interfaces ergonomiques pour la consultation des ressources numériques.

– *la formation des usagers à la maîtrise de l'information scientifique (méthodologie, contenus, outils)*

La mise en œuvre d'une nouvelle offre de formation dans le cadre du LMD peut en favoriser l'inscription dans les cursus.

3. Développer les ressources documentaires dans le cadre d'une organisation cohérente

Il s'agit d'un objectif majeur dans la définition d'une véritable politique documentaire d'établissement. Il peut s'exprimer au travers des opérations suivantes : [...]

- *la formalisation de la politique de développement des ressources documentaires*, tant sur papier que sur support électronique. Cette formalisation peut prendre plusieurs formes : charte documentaire, carte documentaire, plan de développement des collections, etc. [...]

METTRE EN SCÈNE LES RESSOURCES D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE, L'EXPÉRIENCE DE VALENCE

Esther Heranz

Médiathèque publique
et universitaire, Valence
esther.heranz@wanadoo.fr

L'intégration, en 1992, de la bibliothèque universitaire à la médiathèque municipale a apporté de profondes modifications dans l'organisation de l'espace et de l'offre documentaire. Moins de quatre ans plus tard, l'observation des pratiques des usagers, ainsi que le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements dans l'utilisation de la bibliothèque adulte, nous ont conduits, dès le début de 1996, à réfléchir à une nouvelle implantation des collections. Mise en œuvre rapidement, cette implantation thématique livre aujourd'hui ses premiers enseignements, à la lumière de ses trois années d'exercice. [..]

Les limites constatées

Le succès de l'intégration de la bibliothèque universitaire à la médiathèque a rapidement mis en relief les limites de la structuration de l'offre documentaire. Les dysfonctionnements constatés se situaient à trois niveaux.

Les usagers avaient une perception morcelée des ressources documentaires et, de ce fait, les sous-utilisaient, tenus par la nécessité d'aller d'un service à l'autre pour aboutir dans leur recherche. La logique d'usage par exclusion (prêt ou consultation) et la répartition par support semblaient par ailleurs obsolètes au regard de l'évolution des pratiques des usagers, de plus en plus diversifiées et plurielles quant au contenu, ainsi qu'au regard de l'évolution de la production documentaire qui utilisait déjà tous les apports des nouvelles technologies. Enfin, une concentration de *séjournants* dans les espaces de consultation saturés, accompagnée d'une circulation intense d'emprunteurs dans le secteur de prêt, empêchait la régulation des flux d'usagers. Les bibliothécaires avaient, quant à eux, le sentiment de travailler dans deux bibliothèques adultes distinctes,

dans des équipes cloisonnées, sans vue d'ensemble, avec des dérives de redondances et de compétition liées aux inévitables connotations péjoratives attachées aux fonctions des deux secteurs, selon le point de vue adopté. Enfin, il était difficile de gérer de façon rationnelle les moyens financiers et humains, les espaces, et d'afficher une politique documentaire cohérente et lisible.

Du printemps à l'automne 1996, des réunions de travail avec les équipes ont permis de préciser le projet de thématisation des collections, de définir des objectifs ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. [..]

LES PÔLES THÉMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE DE LIMOGES

Alain Duperrier

Bibliothèque Francophone
multimédia, Limoges
Aduperrier@bm-limoges.fr

La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges (Bfm) est ouverte au public depuis le mois de septembre 1998. « Bibliothèque municipale à vocation régionale », pôle associé à la Bibliothèque nationale de France dans les domaines du théâtre et de la poésie francophones, associé également au titre du dépôt légal « imprimeur en région », elle est organisée selon un principe de grands pôles thématiques. [..]

Quels sont les critères qui ont influencé l'organisation de la Bfm ?

Avant toute chose et en priorité, la définition des services que la ville de Limoges souhaitait proposer à ses habitants : une grande liberté d'accès à l'information. C'est sur ce principe que s'est faite la structuration de pôles aux missions parfois très distinctes mais toujours cohérentes (un très grand volume documentaire pour le pôle Littérature, un nombre important de services différents pour le pôle Sciences). Il importait de constituer des équipes de taille équivalente, pour un volume de travail équivalent, permettant un réel enjeu de dialogue interne (une quinzaine d'agents en Littérature, Art, Science, Jeunesse). Des équipes aux identités bien affirmées du fait de leurs missions, toutes placées sous la responsabilité directe d'un bibliothécaire ou d'un conservateur. [..]

Des espaces ouverts à tous

Une attention toute particulière a été portée à la présentation des collections dans les espaces publics : faire en sorte que la « topographie des savoirs » soit immédiatement appréhendée par le plus grand nombre. Les choix opérés passent par une grande lisibilité des volumes architecturaux,

une implantation de mobilier à la fois rigoureuse et logique, en cohérence avec le classement décimal, mais pas rigide : comme sur une portée musicale, les alignements sont rythmés par des respirations (élargissement des espaces entre les rayonnages de temps en temps, mobiliers de forme ou de hauteurs parfois différentes, etc.). Les aménagements doivent permettre de glisser sans rupture d'un champ documentaire à un autre, de faciliter la fluidité et la libre circulation du public dans l'ensemble de la bibliothèque, tout en lui signifiant symboliquement les zones nécessitant une plus grande protection (espace de travail par exemple).

Travail sur la signalétique

Autre aspect ayant influencé les choix de la Bfm quant aux liens unissant les collections à leurs services gestionnaires : le travail sur la signalétique. Il a été opéré une déclinaison simple et continue (à partir de repères colorés) du plan général simplifié de la Bfm au panneau de détail (un champ documentaire), puis au pignon de rayonnage et aux réglettes sur tablettes. Certains de ces éléments graphiques seront prochainement repris dans le module d'orientation multimédia qui sera installé sur chaque poste informatique. Encore une fois, la signalétique est structurée autour des collections et services proposés aux lecteurs et ne reflète que très peu l'organigramme de la Bfm. [..]

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Concours externe et interne d'assistant des bibliothèques - session 2008
QUESTIONNAIRE

Ne rien écrire dans ce cadre

NOM (nom de naissance) _____
PRENOM _____
Centre d'écrit _____ N° de table _____

**CONCOURS *EXTERNE (coef. 2) et *INTERNE (coef. 1)
D'ASSISTANT DES BIBLIOTHÈQUES - SESSION 2008**
(*rayez la mention inutile)

QUESTIONNAIRE

Ne rien écrire dans ce cadre

J. 8 000690

Les sigles sont à développer dans les réponses.

1. Quels sont les principaux facteurs de dégradation internes et externes des documents papier ? (5 lignes)

2. Quel est l'intérêt pour le lecteur de chercher dans le catalogue de la bibliothèque plutôt que sur les rayons ? (5 lignes)

3. Quelle différence faites-vous entre l'encyclopédie Universalis et Wikipédia ? (5 lignes)

TOURNEZ LA PAGE S.V.P.

Il est interdit aux candidats de signer leur copie ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.

Ne rien écrire dans ce cadre

*Ne rien écrire dans ce
cadre*

4. Qu'appelle-t-on «archives ouvertes» ? (10 lignes)

5. Qu'est-ce qu'un PRES ? (5 lignes)

6. Citez 4 types de documents autres que le livre conservés à la Bibliothèque nationale de France, site Richelieu. (1 ligne)

7. Citez 5 grands prix littéraires. (2 lignes)

Il est interdit aux candidats de signer leur copie ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.

Ne rien écrire dans ce cadre

*Ne rien écrire dans ce
cadre*

8. Quel est le rôle d'une CPE ? (5 lignes)

9. Quelles sont les missions de l'ABES ? (8 lignes)

10. Citez 3 types d'actions mises en place par le CNL. (5 lignes)

TOURNEZ LA PAGE S.V.P.

Il est interdit aux candidats de signer leur copie ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.

Ne rien écrire dans ce cadre

*Ne rien écrire dans ce
cadre*

11. Qu'est-ce qu'une numérisation en mode image ? (3 lignes)

12. Qu'est-ce que COUPERIN ? (5 lignes)

13. Qu'est-ce que *Google Scholar* ? (5 lignes)

Il est interdit aux candidats de signer leur copie ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.

1. Concours externe d'Etat d'Assistant des Bibliothèques - session 2008

1.1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	660	27,85%	8	17,02%	1	11,11%	5	27,78%
Femmes	1710	72,15%	39	82,98%	8	88,89%	13	72,22%
Total	2370		47		9		18	

1.2. Répartition par date de naissance

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
54 à 59 ans	1949	1		0		0		0	
	1951	3		0		0		0	
	1952	3		0		0		0	
	1953	5		0		0		0	
	1954	2		0		0		0	
	sous-total		14	0,59%	0		0		0
49 à 53 ans	1955	5		0		0		0	
	1956	5		0		0		0	
	1957	4		0		0		0	
	1958	11		0		0		0	
	1959	15		0		0		0	
	sous-total		40	1,69%	0		0		0
44 à 48 ans	1960	6		0		0		0	
	1961	13		0		0		0	
	1962	18		0		0		0	
	1963	17		2		0		1	
	1964	26		0		0		0	
	sous-total		80	3,38%	2	0,08%	0	0,00%	1
39 à 43 ans	1965	18		0		0		0	
	1966	17		0		0		0	
	1967	31		0		0		0	
	1968	24		0		0		0	
	1969	32		1		0		0	
	sous-total		122	5,15%	1	2,13%	0	0,00%	0
34 à 38 ans	1970	39		0		0		0	
	1971	58		3		1		2	
	1972	64		0		0		0	
	1973	78		0		0		0	
	1974	81		1		1		0	
	sous-total		320	13,50%	4	8,51%	2	22,22%	2
29 à 33 ans	1975	99		1		0		0	
	1976	101		1		0		0	
	1977	121		1		0		0	
	1978	135		2		0		1	
	1979	159		1		0		1	
	sous-total		615	25,95%	6	12,77%	0	0,00%	2
24 à 28 ans	1980	184		6		2		2	
	1981	175		3		0		0	
	1982	198		5		1		3	
	1983	183		6		0		3	
	1984	163		5		2		2	
	sous-total		903	38,10%	25	53,19%	5	55,56%	10

jusqu'à 23 ans	1985	138		7		1		2	
	1986	88		1		1		0	
	1987	32		1		0		1	
	1988	15		0		0		0	
	1989	3		0		0		0	
	sous-total	276	11,65%	9	19,15%	2	22,22%	3	16,67%
	Total	2370		47		9		18	

1.3. Répartition par diplôme

Diplômes	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
sans diplôme	28	1,20%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
daeu	23		0		0		0	
BAC ES	73		1		0		1	
BAC L	395		10		2		3	
BAC P	8		0		0		0	
BAC S	94		2		0		0	
BAC STI	40		1		0		1	
BAC STT	129		2		1		0	
BAC ST	10		0		0		0	
BAC autres	18		0		0		0	
BAC sous-total	790	33,99%	16	34,04%	3	33,33%	5	27,78%
BAC2 LA	32		2		0		1	
BAC2 SH	31		0		0		0	
BAC2 SI	35		1		0		0	
BAC2 SJ	17		0		0		0	
BAC2 STT	9		0		0		0	
BAC2 ST	29		1		0		1	
BAC2 sous-total	153	6,58%	4	8,51%	0	0,00%	2	11,11%
BAC3 STT	3		0		0		0	
BAC3 LA	371		6		3		2	
BAC3 SH	280		4		0		3	
BAC3 SI	47		1		1		0	
BAC3 SJ	27		0		0		0	
BAC3 SN	9		0		0		0	
BAC3 ST	24		0		0		0	
BAC3 sous-total	761	32,75%	11	23,40%	4	44,44%	5	27,78%
BAC4 LA	171		6		1		1	
BAC4 SH	113		1		0		0	
BAC4 SI	30		1		0		0	
BAC4 SJ	25		1		0		1	
BAC4 SN	10		0		0		0	
BAC4 ST	8		1		0		0	
BAC4 sous-total	357	15,36%	10	21,28%	1	11,11%	2	11,11%
BAC5 LA	105		4		1		2	
BAC5 SH	58		1		0		1	
BAC5 SI	19		1		0		1	
BAC5 SJ	23		0		0		0	
BAC5 SN	2		0		0		0	
BAC5 ST	18		0		0		0	
BAC5 STT	4		0		0		0	
BAC5 sous-total	229	9,85%	6	12,77%	1	11,11%	4	22,22%
BAC6	6		0		0		0	
BAC6 sous-total	6	0,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	2324		47		9		18	

Code diplômes	BAC	Spécialité non précisée
	BAC ES	Economique et social
	BAC L	Littéraire
	BAC P	Professionnel
	BAC STT	sciences et technologies tertiaires
	LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
	SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
	SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc...

SN **Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...**
ST **Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...**
SI **Information, Communication**

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Les mères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme

1.4. Répartition par département

Régions	Départements	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
ARMEE									
	sous-total	1	0,04%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ALSACE									
	67 Bas-Rhin	47		1		0		1	
	68 Haut-Rhin	14		1		1		0	
	sous-total	61	2,57%	2	4,26%	1	11,11%	1	5,56%
AQUITAINE									
	24 Dordogne	7		0		0		0	
	33 Gironde	60		2		0		1	
	40 Landes	6		0		0		0	
	47 Lot-et-Garonne	3		0		0		0	
	64 Pyrénées-Atlantiques	17		0		0		0	
	sous-total	93	3,92%	2	4,26%	0	0,00%	1	5,56%
AUVERGNE									
	03 Allier	8		0		0		0	
	15 Cantal	3		0		0		0	
	43 Haute-Loire	4		0		0		0	
	63 Puy-de-Dôme	41		0		0		0	
	sous-total	56	2,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calvados	40		2		0		1	
	50 Manche	14		0		0		0	
	61 Orne	5		0		0		0	
	sous-total	59	2,49%	2	4,26%	0	0,00%	1	5,56%
BOURGOGNE									
	21 Côte-d'Or	30		0		0		0	
	58 Nièvre	6		0		0		0	
	71 Saône-et-Loire	17		1		0		0	
	89 Yonne	5		0		0		0	
	sous-total	58	2,45%	1	2,13%	0	0,00%	0	0,00%
BRETAGNE									
	22 Côtes-d'Armor	5		0		0		0	
	29 Finistère	19		0		0		0	
	35 Ille-et-Vilaine	57		3		0		0	
	56 Morbihan	8		0		0		0	
	sous-total	89	3,76%	3	6,38%	0	0,00%	0	0,00%
CENTRE									
	18 Cher	3		0		0		0	
	28 Eure-et-Loir	11		0		0		0	
	36 Indre	10		0		0		0	
	37 Indre-et-Loire	22		1		0		1	
	41 Loir-et-Cher	11		0		0		0	
	45 Loiret	28		1		1		0	
	sous-total	85	3,59%	2	4,26%	1	11,11%	1	5,56%
CHAMPAGNE									
	08 Ardennes	8		0		0		0	
	10 Aube	11		1		0		1	
	51 Marne	32		0		0		0	
	52 Haute-Marne	2		0		0		0	
	sous-total	53	2,24%	1	2,13%	0	0,00%	1	5,56%

CORSE									
	20 Corse	2		0		0		0	
	sous-total	2	0,08%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	19		0		0		0	
	39 Jura	5		0		0		0	
	70 Haute-Saône	1		0		0		0	
	90 Territoire de Belfort	2		0		0		0	
	sous-total	27	1,14%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE									
	76 Seine-Maritime	50		4		0		3	
	27 Eure	8		1		0		1	
	sous-total	58	2,45%	5	10,64%	0	0,00%	4	22,22%
ILE DE FRANCE									
	75 Ville-de-Paris	207		6		2		3	
	77 Seine-et-Marne	46		0		0		0	
	78 Yvelines	51		1		0		0	
	91 Essonne	53		1		0		0	
	92 Hauts-de-Seine	79		2		1		1	
	93 Seine-Saint-Denis	87		1		1		0	
	94 Val-de-Marne	73		0		0		0	
	95 Val-d'Oise	41		2		0		0	
	sous-total	637	26,88%	13	27,66%	4	44,44%	4	22,22%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	11 Aude	6		0		0		0	
	30 Gard	19		0		0		0	
	34 Hérault	57		0		0		0	
	48 Lozère	0		0		0		0	
	66 Pyrénées-Orientales	10		0		0		0	
	sous-total	92	3,88%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN									
	19 Corrèze	8		0		0		0	
	23 Creuse	1		0		0		0	
	87 Haute-Vienne	12		0		0		0	
	sous-total	21	0,89%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	30		1		0		1	
	55 Meuse	1		0		0		0	
	57 Moselle	18		0		0		0	
	88 Vosges	10		1		0		0	
	sous-total	59	2,49%	2	4,26%	0	0,00%	1	5,56%
MIDI-PYRENEES									
	09 Ariège	3		0		0		0	
	12 Aveyron	4		0		0		0	
	31 Haute-Garonne	71		1		0		0	
	32 Gers	1		0		0		0	
	46 Lot	2		0		0		0	
	65 Hautes-Pyrénées	2		0		0		0	
	81 Tarn	6		0		0		0	
	82 Tarn-et-Garonne	5		0		0		0	
	sous-total	94	3,97%	1	2,13%	0	0,00%	0	0,00%
NORD - PAS DE CALAIS									

	59 Nord	84		6		0		3	
	62 Pas-de-Calais	37		2		1		0	
	sous-total	121	5,11%	8	17,02%	1	11,11%	3	16,67%
PAYS DE LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	48		1		0		0	
	49 Maine-et-Loire	20		0		0		0	
	53 Mayenne	6		0		0		0	
	72 Sarthe	18		0		0		0	
	85 Vendée	6		0		0		0	
	sous-total	98	4,14%	1	2,13%	0	0,00%	0	0,00%
PICARDIE									
	02 Aisne	16		0		0		0	
	60 Oise	14		0		0		0	
	80 Somme	26		0		0		0	
	sous-total	56	2,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
	16 Charente	5		0		0		0	
	17 Charente-Maritime	14		1		0		0	
	79 Deux-Sèvres	5		0		0		0	
	86 Vienne	17		0		0		0	
	sous-total	41	1,73%	1	2,13%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-ALPES - COTE D'AZUR									
	04 Alpes-de-Hte-Provence	7		0		0		0	
	05 Hautes-Alpes	2		0		0		0	
	06 Alpes-Maritimes	19		0		0		0	
	13 Bouches-du-Rhône	71		2		2		0	
	83 Var	32		0		0		0	
	84 Vaucluse	17		0		0		0	
	sous-total	148	6,24%	2	4,26%	2	22,22%	0	0,00%
RHONE-ALPES									
	01 Ain	9		0		0		0	
	07 Ardèche	6		0		0		0	
	26 Drôme	20		0		0		0	
	38 Isère	39		0		0		0	
	42 Loire	34		0		0		0	
	69 Rhône	141		0		0		0	
	73 Savoie	15		1		0		1	
	74 Haute-Savoie	11		0		0		0	
	sous-total	275	11,60%	1	2,13%	0	0,00%	1	5,56%
DOM-TOM									
	97	83							
	98	3							
	sous-total	86	3,63%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	Total	2370		47		9		18	

Concours interne d'Etat d'Assistant des Bibliothèques - session 2008

1. Répartition par sexe

	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
Hommes	217	33,59%	18	34,62%	3	42,86%	5	41,67%
Femmes	429	66,41%	34	65,38%	4	57,14%	7	58,33%
Total	646		52		7		12	

2. Répartition par date de naissance

	Date	Inscrits		Admissibles		Admis		Liste C	
au-delà de 59 ans	1945	1		0		0		0	
	1947	1		1		0		0	
	1948	6		0		0		0	
	1949	6		1		0		0	
	sous-total		14	2,17%	2	0,31%	0	0,00%	0
54 à 58 ans	1950	3		0		0		0	
	1951	2		0		0		0	
	1952	4		0		0		0	
	1953	6		0		0		0	
	1954	9		1		0		0	
	sous-total		24	3,72%	1	0,15%	0	0,00%	0
49 à 53 ans	1955	11		1		1		0	
	1956	9		0		0		0	
	1957	11		0		0		0	
	1958	15		0		0		0	
	1959	22		1		1		0	
	sous-total		68	10,53%	2	0,31%	2	0,31%	0
44 à 48 ans	1960	17		1		0		0	
	1961	12		2					
	1962	23		1					
	1963	20		1					
	1964	21		1					
	sous-total		93	14,40%	6	0,93%	0	0,00%	0
39 à 43 ans	1965	27		0		0		0	
	1966	32		6		0		2	
	1967	26		0		0		0	
	1968	35		7		1		1	
	1969	34		8		0		3	
	sous-total		154	23,84%	21	3,25%	1	0,15%	6
34 à 38 ans	1970	38		2		1		1	
	1971	45		3		0		2	
	1972	33		1		1		0	
	1973	44		6		0		2	
	1974	39		1		0		0	
	sous-total		199	30,80%	13	2,01%	2	0,31%	5
29 à 33 ans	1975	32		2		1		0	
	1976	24		1		0		0	
	1977	10		1		1		0	
	1978	10		2		0		0	
	1979	9		0		0		0	
	sous-total		85	13,16%	6	0,93%	2	0,31%	0

24 à 28 ans	1980	6		1		0		1	
	1981	1		0		0		0	
	1982	1		0		0		0	
	1984	1		0		0		0	
	sous- total	9	1,39%	1	0,15%	0	0,00%	1	0,15%
	Total	646		52		7		12	

3. Répartition par diplôme

Diplômes	Recevables		Admissibles		Admis		Ic	
sans diplôme	222	34%	8	15%	1	14%	2	17%
niveau BEPC	5	0,77%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
niveau BEP-CAP	4	0,62%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BAC 0	3		1		0		0	
BAC ST	3		0		0		0	
BAC ES	9		2		0		1	
BAC L	68		4		0		2	
BAC SI	4		0		0		0	
BAC LA	1		0		0		0	
BAC S	35		5		0		0	
BAC STT	46		4		1		0	
BAC sous-total	169	26,16%	16	30,77%	1	14,29%	3	25,00%
BAC2 LA	18		2		0		0	
BAC2 SH	11		0		0		0	
BAC2 SI	9		0		0		0	
BAC2 SJ	6		0		0		0	
BAC2 SN	1		0		0		0	
BAC2 ST	4		0		0		0	
BAC2 STT	4		0		0		0	
BAC 2 sous-total	53	8,20%	2	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
BAC3 LA	49		9		1		3	
BAC3 SH	37		4		2		0	
BAC3 SI	5		0		0		0	
BAC3 SJ	9		0		0		0	
BAC3 ST	2		0		0		0	
BAC3 SN	1		0		0		0	
BAC 3 sous-total	103	15,94%	13	25,00%	3	42,86%	3	25,00%
BAC4 LA	19		1		0		1	
BAC4 SH	31		3		0		1	
BAC4 SI	8		2		0		0	
BAC4 SJ	6		1		1		0	
BAC4 ST	3		0		0		0	
BAC4 SN	1		1		0		1	
BAC 4 sous-total	68	10,53%	8	15,38%	1	14,29%	3	25,00%
BAC5 SH	7		0		0		0	
BAC5 LA	5		2		1		0	
BAC5 ST	3		1		0		1	
BAC5 SI	1		0		0		0	
BAC5 SJ	3		1		0		0	
BAC5 SN	1		0		0		0	
BAC 5 sous-total	20	3,10%	4	7,69%	1	14,29%	1	8,33%
BAC6	2		1		0		0	
BAC 5 sous-total	2	0,31%	1	1,92%	0	0,00%	0	0,00%
Total	646		52		7		12	

Code des diplômes :

BAC	Spécialité non précisée
BAC ES	Economique et social
BAC L	Littéraire
BAC P	Professionnel
BAC STT	sciences et technologies tertiaires
LA	Lettres, Histoire de l'art, Philosophie, Théologie, Musicologie, Langues, etc...
SH	Histoire, Géographie, Psychologie, Ethnologie, etc...
SJ	Droit, Economie, Gestion, Sciences politiques, etc...
SN	Biologie, Physiologie, Sciences naturelles, Géologie, etc...

ST	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Diplômes d'ingénieurs, etc...
SI	Information, Communication

Le niveau du diplôme est indiqué par rapport au Bac. Ex. : BAC3 = licence ou équivalent.

Les mères de famille d'au moins 3 enfants sont dispensées de la condition de diplôme

4. Répartition par grade

Grades	Recevables		Admissibles		Admis		LC	
MS	171	27,01%	11	21,15%	1	14,29%	1	8,33%
MP	253	39,97%	22	42,31%	4	57,14%	9	75,00%
MC	80	12,64%	9	17,31%	1	14,29%	1	8,33%
AG	10	1,58%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ADA	26	4,11%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ATR	2	0,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ADT	7	1,11%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AGP	3	0,47%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AGQP	1	0,16%	1	1,92%	0	0,00%	0	0,00%
AGT	39	6,16%	6	11,54%	1	14,29%	1	8,33%
ATR	2	0,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AD	1	0,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AC	1	0,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AQC	1	0,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
REDT	1	0,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROF	29	4,58%	3	5,77%	0	0,00%	0	0,00%
CS	1	0,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TR	2	0,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
AAI	1	0,16%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
SA	2	0,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	633		52		7		12	

5. Répartition par type d'établissement

Types d'établissement	Recevables		Admissibles		Admis		LC	
BU	411	64,93%	26	50,00%	3	42,86%	4	33,33%
BNF	117	18,48%	15	28,85%	3	42,86%	5	41,67%
DIV	38	6,00%	4	7,69%	0	0,00%	0	0,00%
BGE	9	1,42%	3	5,77%	0	0,00%	2	16,67%
BPI	7	1,11%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BM	8	1,26%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
VPARIS	4	0,63%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
ADMI	35	5,53%	2	3,85%	1	14,29%	0	0,00%
IUFM	4	0,63%	2	3,85%	0	0,00%	1	8,33%
UNIV	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	633		52		7		12	

Code des établissements :

<i>BNUS</i>	<i>bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg</i>
<i>BGE</i>	<i>bibliothèques des grands établissements</i>
<i>BnF</i>	<i>Bibliothèque nationale de France</i>
<i>BPI</i>	<i>Bibliothèque Publique d'Information</i>
<i>BU</i>	<i>bibliothèques universitaires</i>
Divers	CCN, ENG, ENM, IHEC, INETOP, INJEP, INRP, JPL, enseignement primaire et secondaire, CDI et CIO

6. Répartition par département

Régions	Départements	Recevables		Admissibles		Admis		LC	
ALSACE									
	67 Bas-Rhin	10		0		0		0	
	68 Haut-Rhin	1		1		0		1	
	sous-total	11	1,70%	1	1,92%	0	0,00%	1	8,33%
AQUITAINE									
	33 Gironde	11		1		0		0	
	40 Landes	1		0		0		0	
	64 Pyrénées-Atlantiques	3		0		0		0	
	sous-total	15	2,32%	1	1,92%	0	0,00%	0	0,00%
AUVERGNE									
	63 Puy-de-Dôme	6		1		0		0	
	sous-total	6	0,93%	1	1,92%	0	0,00%	0	0,00%
BASSE-NORMANDIE									
	14 Calvados	8		1		0		1	
	sous-total	8	1,24%	1	1,92%	0	0,00%	1	8,33%
BOURGOGNE									
	21 Côte-d'Or	6		1		1		0	
	58 Nièvres	1		0		0		0	
	71 Saone-et-Loire	1		0		0		0	
	sous-total	8	1,24%	1	1,92%	1	14,29%	0	0,00%
BRETAGNE									
	29 Finistère	2		0		0		0	
	35 Ille-et-Vilaine	8		3		0		0	
	56 Morbihan	2		0		0		0	
	sous-total	12	1,86%	3	5,77%	0	0,00%	0	0,00%
CENTRE									
	28 Eure-et-Loir	1		0		0		0	
	37 Indre-et-Loire	3		0		0		0	
	45 Loiret	12		0		0		0	
	sous-total	16	2,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CHAMPAGNE									
	10 Aube	3		0		0		0	
	51 Marne	6		0		0		0	
	sous-total	9	1,39%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
CORSE									
	20 Corse	0		0		0		0	
	sous-total	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
FRANCHE-COMTE									
	25 Doubs	4		0		0		0	
	90 Territoire-de-Belfort	1		0		0		0	
	sous-total	5	0,77%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
HAUTE-NORMANDIE									
	76 Seine-Maritime	17		1		0		0	
	sous-total	17	2,63%	1	1,92%	0	0,00%	0	0,00%
ILE DE FRANCE									

		23							
	75 Ville-de-Paris	0		19		3		6	
	77 Seine-et-Marne	10		1		0		0	
	78 Yvelines	4		1		1		0	
	91 Essonne	9		0		0		0	
	92 Hauts-de-Seine	12		1		0		0	
	93 Seine-Saint-Denis	10		0		0		0	
	94 Val-de-Marne	10		0		0		0	
	95 Val-d'Oise	4		0		0		0	
	sous-total	289	44,74%	22	42,31%	4	57,14%	6	50,00%
LANGUEDOC-ROUSSILLON									
	30 Gard	1		0		0		0	
	34 Hérault	7		2		0		0	
	66 Pyrénées-Orientales	6		0		0		0	
	sous-total	14	2,17%	2	3,85%	0	0,00%	0	0,00%
LIMOUSIN									
	87 Haute-Vienne	5		0		0		0	
	sous-total	5	0,77%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
LORRAINE									
	54 Meurthe-et-Moselle	5		0		0		0	
	sous-total	5	0,77%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
MIDI-PYRENEES									
	12 Aveyron	1		0		0		0	
	31 Haute-Garonne	18		1		0		0	
	sous-total	19	2,94%	1	1,92%	0	0,00%	0	0,00%
NORD									
	59 Nord	35		4		1		0	
	62 Pas-de-Calais	14		2		0		0	
	sous-total	49	7,59%	6	11,54%	1	14,29%	0	0,00%
PAYS DE LOIRE									
	44 Loire-Atlantique	11		0		0		0	
	49 Maine-et-Loire	6		0		0		0	
	72 Sarthe	3		0		0		0	
	sous-total	20	3,10%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PICARDIE									
	2 Aisne	1		0		0		0	
	60 Oise	3		0		0		0	
	80 Somme	11		0		0		0	
	sous-total	15	2,32%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
POITOU-CHARENTES									
	17 Charente-Maritime	1		0		0		0	
	86 Vienne	1		0		0		0	
	sous-total	2	0,31%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
PROVENCE-COTE D'AZUR									
	06 Alpes-Maritimes	9		0		0		0	
	13 Bouches-du-Rhône	7		1		0		1	
	83 Var	2		0		0		0	

	84 Vaucluse	6		0		0		0	
	sous-total	24	3,72%	1	1,92%	0	0,00%	1	8,33%
RHONE-ALPES									
	07 Ardèche	1		0		0		0	
	38 Isère	13		1		0		1	
	26 Drome	2		0		0		0	
	42 Loire	5		0		0		0	
	69 Rhône	34		9		1		2	
	73 Savoie	3		1		0		0	
	74 Haute-Savoie	3		0		0		0	
	sous-total	61	9,44%	11	21,15%	1	14,29%	3	25,00%
DOM-TOM									
	97 DOM	19		0		0		0	
	98 TOM	4		0		0		0	
	sous-total	23	3,56%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
NON RENSEIGNE									
		13	2,01%	0	0,00%	0	0,00%		0,00%
	Total	646		52		7		12	

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES - SESSION 2008

1	nouveau	Mme	LEMELLE Françoise	conservatrice générale	Inspection générale des bibliothèques	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
2	1 an	Mme	DE COURS Isabelle	bibliothécaire	BnF	Paris	Ministère de la Culture
3	2 ans	Mme	AUZEMERY Yvette	assistante des bibliothèques	Bibliothèque de l'Université René Descartes Paris V	Malakoff	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
4	nouveau	M	BARBE Jacky	conservateur	SCDU de Pau et des Pays de l'Adour	Pau	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
5	nouveau	M	BARTHELEMY Jérôme	conservateur	BnF	Paris	Ministère de la Culture
6	nouveau	Mme	BENCHIKER Djamila	assistante des bibliothèques	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
7	nouveau	Mme	BERGERE Françoise	bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
8	nouveau	Mme	BLIN Claire	conservatrice	SCDU Victor Segalen – Bordeaux II	Bordeaux	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
9	nouveau	Mme	BONTAN Laetitia	conservatrice	Bibliothèque départementale de prêt	Soissons	Collectivité territoriale
10	nouveau	M	BOUTON Christophe	bibliothécaire adjoint spécialisé	BU de Médecine Oncologie de Brest	Brest	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
11	nouveau	Mme	BRELIVET Estelle	bibliothécaire adjointe spécialisée	SCDU de Rennes I	Rennes	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
12	1 an	M	BURLE Louis	conservateur	Médiathèque de l'agglomération Troyenne	Troyes	Collectivité territoriale
13	1 an	Mme	CAMPISTRON Françoise	conservatrice en chef	SCDU de Rennes II	Rennes	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
14	nouveau	Mme	CASIER Magali	bibliothécaire adjointe spécialisée	SCDU de Paris Est Marne -La- Vallée	Marne-la-Vallée	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
15	1 an	M	CHALON Jean-Marc	conservateur en chef	BnF	Sablé-sur-Sarthe	Ministère de la Culture
16	nouveau	Mme	CHARLES Evelyne	conservatrice	SCDU de Paris I	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
17	2 ans	M	CHEVRIER Jérôme	bibliothécaire adjoint spécialisé	Bibliothèque publique d'information	Paris	Ministère de la Culture
18	nouveau	M	CLOQUIER Christophe	conservateur	SCDU François Rabelais de Tours	Tours	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
19	nouveau	Mme	COLLIGNON Laure	conservatrice	Direction du Livre et de la Lecture	Paris	Ministère de la Culture
20	nouveau	Mme	COMBEROUSSE Martine	ingénieure de recherche	Direction générale de la recherche et de l'innovation	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
21	1 an	Mme	COSTA Anne	bibliothécaire	SCDU Marc Bloch de Strasbourg II	Strasbourg	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
22	1 an	Mme	DELPORTE Marie-Hélène	conservatrice en chef	SCDU de Bordeaux IV	Pessac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
23	nouveau	Mme	DEPARDAY Clotilde	conservatrice	Médiathèque de Roubaix	Roubaix	Collectivité territoriale
24	2 ans	M	DI MAMBRO William	assistant des bibliothèques	Bibliothèque de l'INRP	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
25	nouveau	Mme	DIASCORN Jacqueline	assistante des bibliothèques de classe exceptionnelle	SCDU de Poitiers	Poitiers	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
26	1 an	Mme	DUPOUX Violaine	bibliothécaire adjointe spécialisée	SCDU de Paris IV-Sorbonne	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
27	nouveau	M	DUTON Frédéric	conservateur	SCDU de Poitiers	Poitiers	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
28	nouveau	Mme	ESTEQULE Béatrice	conservatrice en chef	SICD des Universités de Grenoble II et III	Grenoble	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
29	1 an	Mme	FORTIN Maud	bibliothécaire adjointe spécialisée	BnF	Paris	Ministère de la Culture
30	1 an	Mme	FRITZINGER Anne-Catherine	conservatrice	Bibliothèque de l'Alcazar	Marseille	Collectivité territoriale
31	1 an	M	GALLOWAY Anthony	assistant des bibliothèques	SCDU d'Avignon	Avignon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
32	nouveau	Mme	GANDOIS Josiane	bibliothécaire	BnF	Paris	Ministère de la Culture

33	2 ans	M	GARRETT Pierre-Frédéric	conservateur en chef	Ministère de l'Intérieur	Paris	Ministère de l'intérieur
34	1 an	M	GRASSIN Geoffroy	bibliothécaire	Médiathèque de l'agglomération Troyenne	Troyes	Collectivité territoriale
35	nouveau	M	IBANEZ Thomas	bibliothécaire adjoint spécialisé	SCDU de Bordeaux III	Pessac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
36	nouveau	Mme	JACQUES Catherine	bibliothécaire	SCDU de Paris XI	Orsay	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
37	nouveau	Mme	JAUNAUT Stéphanie	bibliothécaire	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
38	3 ans	Mme	JAY Karine	conservatrice	Bibliothèque municipale classée	Boulogne-sur-Mer	Collectivité territoriale
39	nouveau	Mme	LA Françoise	bibliothécaire adjointe spécialisée	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
40	nouveau	Mme	LAQUERRE Nathalie	bibliothécaire adjointe spécialisée	BnF	Paris	Ministère de la Culture
41	nouveau	Mme	LARGOUET Anita	conservatrice en chef	SCDU Bordeaux III	Pessac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
42	nouveau	M	LE GUIRRIEC Philippe	assistant des bibliothèques	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
43	nouveau	M	LOMADZE Patrick	bibliothécaire adjoint spécialisé	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
44	nouveau	Mme	MALAGOLA Marie-Jo	bibliothécaire	BU de l'Université Lumière Lyon II	Lyon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
45	nouveau	M	MARCEROU Philippe	conservateur en chef	BIU Paris I Sorbonne	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
46	1 an	Mme	MICHEL-LANGLOIS Michèle	assistante des bibliothèques de classe exceptionnelle	Cour administrative d'appel de Paris	Paris	Ministère de la justice
47	1 an	Mme	MODION Colette	conservatrice en chef	Médiathèque départementale de la Loire	Montbrison	Collectivité territoriale
48	nouveau	Mme	MOULIN-GARRIVIER Dominique	conservatrice	BnF	Paris	Ministère de la Culture
49	nouveau	Mme	NIANG Natalie	bibliothécaire	Bibliothèque publique d'information	Paris	Ministère de la Culture
50	nouveau	Mme	PALAIS Isabelle	assistante des bibliothèques de classe exceptionnelle	SCDU de Bordeaux IV	Pessac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
51	nouveau	Mme	PALESTRO Marie-France	conservatrice	SCDU François Rabelais de Tours	Tours	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
52	nouveau	Mme	PELLETIER Jacqueline	attachée principale d'administration	MENSR	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
53	1 an	M	PETIT Hervé	assistant des bibliothèques	BU centrale de Toulouse II	Toulouse	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
54	nouveau	M	PINEAU Nicolas	conservateur	SCDU de Bordeaux IV	Pessac	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
55	nouveau	M	RACT Patrice	conservateur	SCDU de Paris I	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
56	2 ans	M	RATEAU Emeric	assistant des bibliothèques	SCDU de Picardie	Saint-Quentin	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
57	1 an	M	RAYNARD Luc	bibliothécaire adjoint spécialisé	Bibliothèque publique d'information	Paris	Ministère de la Culture
58	1 an	Mme	RONCHEAU Delphine	bibliothécaire	SCDU de Paris X	Nanterre	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
59	1 an	M	ROY Richard	conservateur	Médiathèque Cathédrale	Reims	Collectivité territoriale
60	1 an	Mme	SAKSIK Sarah	conservatrice	BU d'Aix-Marseille II	Marseille	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
61	nouveau	Mme	SORIEUX Aurore	assistante des bibliothèques	SCDU de Paris X	Nanterre	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
62	nouveau	Mme	SUDUL Béatrice	bibliothécaire	Bibliothèque de la Sorbonne	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
63	nouveau	M	TALFER Eric	assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle	SCDU de Franche-Comté	Besançon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
64	2 ans	Mme	VADROT-DUCREUX Patricia	assistante des bibliothèques	SCDU de Bourgogne	Dijon	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

65	nouveau	Mme	VALLEZ Marilyne	bibliothécaire	Bibliothèque Cujas	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
66	nouveau	Mme	VASSILIEFF Catherine	conservatrice en chef	SCDU de Paris XI	Orsay	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
67	nouveau	Mme	VERGET-BRUNEAU Dominique	bibliothécaire adjointe spécialisée	SCDU de Pau et des Pays de l'Adour	Pau	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
68	nouveau	Mme	VIDAL Julie	assistante des bibliothèques	BU de Montpellier I	Montpellier	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
69	nouveau	Mme	WARNECK Bérengère	bibliothécaire adjointe spécialisée	SCDU de Paris V	Paris	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
70	nouveau	Mme	ZIRMI Tiphaine	conservatrice	Bibliothèque de Droit de l'Université Paris V	Malakoff	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

nombre total de membres du jury		70	
67%	de femmes	20%	assistants des bibliothèques
33%	d'hommes	77%	autre personnel de bibliothèque
64%	de nouveau	3%	autres corps que ceux des bibliothèques
36%	d'ancien		
		16%	Ministère de la culture
		70%	Ministère de l'enseignement supérieur
		3%	Autres ministères
		11%	Collectivité territoriale